



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**INFOBEST PALMRAIN - SOLDE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN AU TITRE DE L'EXERCICE 2016**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES : M. DELMOND, Mmes HELDERLE, JENN, MILLION

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°CP-2014-5-11-3 du 16 mai 2014 relative à la reconduction du financement de l'Infobest Palmrain pour la période 2014-2016,
- VU la convention sur la poursuite de l'instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières pour le sud du Rhin supérieur « Infobest Palmrain » pour la période 2014-2016,
- VU la délibération n°CD-2017-2-11-1 du 17 mars 2017 relative au budget 2017 de la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 5 mai 2017,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

approuve le versement du solde de la participation départementale 2016, d'un montant de 6 547,14 €, à la Regio Basiliensis, qui assure la gestion financière d'INFOBEST Palmrain.

Les crédits correspondants seront imputés sur le programme F712, imputation 65-048-6562-2677-114 du budget départemental 2017 et feront l'objet d'un versement unique à réception du courrier de sollicitation de la Regio Basiliensis.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité